

Une personne responsable est une personne physique ou morale désignée comme garant de la conformité aux obligations applicables établies dans le règlement.

Rôle

- Garantir la conformité des produits aux obligations du règlement
- Respecter les exigences de protection de santé, de sécurité et d'information des consommateurs
- Conserver un dossier d'information sur les produits à disposition des autorités publiques.

Responsable de toute la chaîne :



Si la personne responsable est le distributeur, il doit posséder les dossiers d'information produit (formule, données MP,...).

Responsabilités¹

RAPPORT SUR LA SECURITE

BONNES PRATIQUES DE FABRICATION

COSMETOVIGILANCE

ETIQUETAGE

CMR

ECHANTILLONAGE

NANOMATERIAUX

FORMULE

ALLEGATIONS

Notification CPNP

ANALYSE

INFORMATIONS AU PUBLIC

DOSSIER D'INFORMATION PRODUIT

¹ Article 5 du REGLEMENT (CE) N°1223/2009 DU PARLEMENT EUROPEEN ET DU CONSEIL du 30 novembre 2009 relatif aux produits cosmétiques. L342/66 Journal officiel de l'union européenne 22.12.2209